

34COM280 – Correction de l'exercice 60

EXERCICE 60

Pour financer son projet de croissance externe, **M. Shiva** souhaiterait élargir son capital à de nouveaux actionnaires grâce à une augmentation de capital, puis émettre un emprunt obligataire.

La société SHIVA souhaite d'abord effectuer une augmentation de capital en numéraire, selon les conditions énoncées dans l'annexe 1.

Travail à faire : (À l'aide de l'annexe 1)

1. Déterminer la valeur unitaire d'une action SHIVA après l'augmentation de capital.
2. Calculer la valeur du droit préférentiel de souscription. Pour quelle raison principale le législateur a-t-il créé ce droit de souscription ?
3. Quelle sera la somme totale versée par la société SCR ?
4. Enregistrer en comptabilité cette augmentation du capital au 1er avril 2015.
5. Quelle écriture l'entreprise SCR a-t-elle dû passer dans ses comptes ? Justifier le choix du compte.

Annexe 1

Émission d'actions nouvelles par la société SHIVA

Le capital était composé de 500 000 actions de valeur nominale 50 €.

M Shiva détient à titre personnel 300 000 actions.

La société SHIVA émet 100 000 actions nouvelles au prix de 60 € ; la valeur des actions avant cette augmentation du capital était égale à 90 €. Seul le minimum légal est appelé le 1^{er} avril 2015, la libération a lieu le même jour.

La société de capital-risque SCR s'est montrée intéressée par ce dossier. Elle souhaiterait investir dans la société SHIVA pour une durée minimum de 5 ans. Avec l'accord de M Shiva, la société SCR envisage d'acquérir 60 000 actions nouvelles. M Shiva a accepté de leur céder ses droits de souscription, à condition que la société SCR verse la totalité des fonds dès le 1^{er} avril 2015 (prix de souscription et droits de souscription).

On considèrera que les droits de souscription sont cédés à leur valeur théorique.

34COM280 – Correction de l'exercice 60

1. Déterminer la valeur unitaire d'une action après l'augmentation de capital.

Valeur avant	500 000 actions	90 €	45 000 000 €
Augmentation de capital	100 000 actions	60 €	6 000 000 €
Valeur après	600 000 actions	85 € (1)	51 000 000 €

(1) $51\,000\,000 / 600\,000 = 85$

2. Calculer la valeur du droit préférentiel de souscription. Pour quelle raison principale le législateur a-t-il créé ce droit de souscription ?

DS = valeur avant (-) valeur après = $90 - 85 = 5$ €

Ou

Selon la parité il faut 5 DS pour souscrire à une action nouvelle donc :

$5\text{ DS} + 1 \times 60 = 1 \times 85$ soit $\text{DS} = 5$ €

Le droit de souscription a comme objet principal de compenser la perte de valeur de l'action pour l'ancien actionnaire.

3. Quelle sera la somme totale versée par la société SCR ?

Calcul de la parité

Nombre actions anciennes = 500 000

Nombre d'actions créées = 100 000 donc la parité est de 5 DS pour 1 action nouvelle.

Pour souscrire à 60 000 actions à 60 €, la société SCR devra acquérir $5 \times 60\,000 = 300\,000$ DS et payer le prix d'émission ($60\,000 \times 60$ €)

Dépense totale = $(300\,000 \times 5) + (60\,000 \times 60) = 1\,500\,000 + 3\,600\,000 = 5\,100\,000$ €

Autre méthode : la société SCR obtient 60 000 actions qui valent chacune 85 € soit une valeur de : $60\,000 \times 85 = 5\,100\,000$ €

34COM280 – Correction de l'exercice 60

4. Enregistrer en comptabilité cette augmentation du capital au 1^{er} avril 2015.

Apport en capital = 100 000 * 60 = 6 000 000 €

Prime d'émission = 100 000 * 10 = 1 000 000 €

Capital appelé = 100 000 * 25% de 50 = 1 250 000 €

Capital non appelé = 100 000 * 75% de 50 = 3 750 000 €

Versement anticipé par la SCR : 60 000 x (50 € x 75%) = 2 250 000 €

Versement reçu par la banque = 1 000 000 + 1 250 000 + 2 250 000 = 4 500 000 €

512	Banques		
4563	Actionnaires - Versements reçus sur augmentation de capital	4 500 000	
	<i>Suivant relevé bancaire libération immédiate</i>		4 500 000
109	Associés – Capital souscrit, non appelé	3 750 000	
4563	Actionnaires - Versements reçus sur augmentation de capital	4 500 000	
1011	Capital souscrit, non appelé		3 750 000
1013	Capital souscrit, appelé versé		1 250 000
1041	Primes d'émission		1 000 000
4564	Actionnaires, versements anticipés		2 250 000
	<i>Réalisation des apports suivant statuts</i>		

5. Quelle écriture l'entreprise SCR a-t-elle du passer dans ses comptes ? Justifier le choix du compte.

261	Titres de participation	5 100 000	
512	Banques		5 100 000
	<i>Souscription titres Shiva relevé bancaire</i>		

La société SCR envisageant un partenariat durable avec la société SHIVA et par ailleurs elle détiendra 60 000 actions sur un total de 600 000 soit un % de contrôle = 10 % du capital.

Il s'agit d'une prise de participation.